



PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

**DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE L'EQUIPEMENT**

Service Aménagement Habitat-PT
Affaire suivie par Angélique Thuillier
☎ 02 40 67 24 32
fax 02 40 67 24 09
angelique.thuillier@equipement.gouv.fr

Nantes, le 11 FEV. 2008

Monsieur le Président,

Le syndicat mixte du SCoT du Pays de Retz a opté pour l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), dont le périmètre a été délimité par arrêté départemental du 12 août 2004. Le syndicat mixte que vous présidez a été créé en décembre 2004 et a compétence pour assurer l'élaboration, le suivi et la mise en révision du SCoT.

Ces dispositions concourent à la mise en oeuvre de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000 modifiée par la loi « Urbanisme et Habitat » du 2 juillet 2003, qui a créé les SCoT. Aux termes de ces lois, les SCoT ont pour objet de présenter un projet d'aménagement et de développement durable pour les territoires considérés.

Conformément aux articles L 121-2 et R 121-1 du Code de l'Urbanisme, j'ai fait recenser par mes services les éléments de *porter à connaissance* et notamment les études et analyses dont dispose l'État en matière de prévention des risques et de protection de l'environnement, d'aménagement et de protection du littoral, mais aussi les informations relatives aux projets de l'État et les données thématiques disponibles. Les contributions de la Direction Départementale de l'Équipement, de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales, de la Direction Régionale de l'Environnement, de la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement, de la Direction Régionale de l'Équipement, du ministère de la Défense, de la Direction Générale de l'Aviation Civile, de la Direction Régionale aux Affaires Culturelles ont ainsi alimenté le document. Je ne manquerai pas de vous communiquer les informations complémentaires qui me seraient signalées durant l'élaboration du SCoT.

Monsieur Rogatien Foucher
Président du syndicat mixte du SCoT du Pays de Retz
Maison de l'intercommunalité
ZI de la Seiglerie 3
44270 MACHECOUL

L'Etat est également *associé* à l'élaboration de votre SCoT. D'ores et déjà, une réunion des personnes publiques associées a eu lieu le 18 janvier. Il me paraît néanmoins utile de faire mettre en forme une synthèse de l'appréciation des enjeux tels qu'ils ont été analysés par les services placés sous ma responsabilité. Cette synthèse vous sera transmise ultérieurement.

Ces deux modes de contribution de l'Etat à l'élaboration de votre SCot sont juridiquement de nature différente. C'est pourquoi ils font l'objet de documents formellement distincts. Pour autant, si le second ne correspond pas à une nécessité réglementaire au contraire du premier, il m'apparaît en être l'indispensable complément. Il précisera ainsi le sens qui oriente l'action de l'Etat à l'échelle du département et de votre territoire, les objectifs et les attentes particulières qui correspondent aux politiques nationales ainsi que les politiques prioritaires et les projets les plus structurants.

Je vous transmets, joint à ce courrier, le porter à connaissance de l'Etat.

*et je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de mon
sentiments les meilleurs.*

Le Préfet,

Pour le Préfet,
le Secrétaire Général



Fabien SUDRY